

Pornichet. Le maire retire ses délégations à Valérie Fraux

Valérie Fraux occupait le poste de conseillère municipale subdélégée au développement durable.

Valérie Fraux n'est plus conseillère municipale subdélégée au Développement durable depuis le 24 mars.

Ce jour-là, elle a reçu l'arrêté du maire par lequel il lui retire cette fonction arguant que des « désaccords existants entre Mme Valérie Fraux et M. le maire ont eu pour effet d'altérer le lien de confiance nécessaire à la bonne marche de l'administration communale ». L'élue se questionne : « Était-ce aussi urgent que cela et est-ce bien le moment ? Il est difficile de comprendre cette position alors que vendredi dernier, je proposais encore au maire mes services au sein de la propreté urbaine, domaine où je suis impliquée depuis six ans. Je mettais aussi à disposition auprès du CCAS ma compétence et mon expérience comme infirmière... »

Pour le maire, Jean-Claude Pelleteur : « Létonnement de Valérie Fraux, quant à la suppression de sa subdélégation, est difficilement compréhensible. En effet, pendant 6 ans, aux côtés des élus de la majorité, elle a voté, en son âme et conscience, l'ensemble des décisions. Or, le 25 janvier dernier, elle annonçait par courriel son souhait de rejoindre la liste de M. Trichet, membre de l'opposition, arguant une divergence de point de vue. En raison de l'imminence des échéances électorales, nous nous étions, alors, refusés à lui retirer sa délégation. Depuis, suite au report de l'installation du nouveau conseil municipal, avec mes adjoints, nous avons décidé collégialement de lui retirer sa délégation, afin d'assurer un nécessaire climat de confiance au sein des élus de la majorité en cette période troublée ».

L'arrêté du 24 mars 2020 retire aussi ses délégations à Édouard Deux, jusqu'alors conseiller municipal subdélégué dans le domaine des appels d'offres et de l'animation des conseils de quartier.